



AVENUE DE LA  
**JOYEUSE ENTRÉE  
BLIJDE INKOMST**  
LAAN

17-21

## NOTE MÉTHODOLOGIQUE

CCE 2020-0564

**Construction de prévisions de coût salarial  
horaire pour le secteur privé dans  
les pays de référence**

CCE  
Conseil Central de l'Economie  
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven  
CRB





## **Note methodologique**

# **Construction de prévisions de coût salarial horaire pour le secteur privé dans les pays de référence**

## Table des matières

<b>1 Cadrage</b> .....	<b>3</b>
<b>2 Nature et champ des prévisions</b> .....	<b>4</b>
2.1 Informations requises .....	4
2.2 Informations publiées par les instituts de prévision.....	4
<b>3 Correction des prévisions qui ne couvrent que l'ensemble de l'économie</b> .....	<b>7</b>
3.1 Principe de base.....	7
3.2 Prévisions de coût salarial dans le secteur public dans les pays de référence .....	8
<b>4 Annexe : Construction d'une prévision de coût salarial dans le secteur privé en France sur base des informations du PLF .....</b>	<b>9</b>

## 1 Cadrage

L'article 5 de la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité prévoit que le secrétariat du CCE réalise chaque année un Rapport technique sur la marge maximale disponible pour l'évolution du coût salarial. Les années d'accord interprofessionnel (AIP), le Rapport technique ainsi que les autres rapports émis par le secrétariat du CCE dans le cadre de la loi de 1996 doivent servir de base à la définition de la marge maximale (art. 6). Entre deux AIP, la loi prévoit un monitoring intermédiaire devant déterminer si l'évolution du coût salarial en Belgique est comparable à celle dans les pays de référence (art. 11, 12 et 13).

Lors des années d'AIP, le calcul de la marge maximale disponible se base en partie sur des prévisions d'évolution du coût salarial horaire dans les pays de référence jusqu'à un horizon de deux ans (t+2). Lors des années intermédiaires, on présente une première estimation du handicap des coûts salariaux en fin d'AIP (t+1). Cette estimation se base sur les comptes nationaux et sur des prévisions d'évolution du coût salarial dans les pays de référence et en Belgique.

Pour les prévisions, la loi prévoit que les sources nationales et internationales puissent être utilisées. Pour les pays de référence, on regarde traditionnellement les prévisions des instituts de prévision nationaux officiels<sup>1</sup>, la Commission européenne (CE), l'OCDE et les banques centrales nationales.

Toutes ces sources n'effectuent pas nécessairement des prévisions de coût salarial horaire ou des prévisions pour le champ prévu par la loi, à savoir le secteur privé. Toutefois, les informations relatives à l'évolution de la durée moyenne du travail permettent de transformer une prévision d'évolution du coût salarial par personne en une prévision de coût salariale horaire. En outre, Il est possible de reconstruire une prévision pour le secteur privé à partir d'une prévision pour l'ensemble de l'économie et d'une prévision pour le secteur public.

La première partie de la note présente donc la nature des variables renseignées dans les différentes sources disponibles et le champ couvert par ces prévisions. La deuxième section présente la méthodologie utilisée pour reconstruire une prévision pour le secteur privé à partir des prévisions pour l'ensemble de l'économie et pour le secteur public.

---

<sup>1</sup> Pour l'Allemagne, il s'agit du Center for Economic Studies qui publie le "Joint Economic Forecast". Pour les Pays-Bas, il s'agit du Centraal Planbureau qui publie le "Decemberraming". Pour la France, il s'agit de la DG Trésor (Ministère des Finances) qui publie le "Rapport économique, social et financier" annexé au projet de loi de finances.

## **2 Nature et champ des prévisions**

### **2.1 Informations requises**

Dans le cadre du Rapport technique, le secrétariat utilise des prévisions d'évolution du coût salarial horaire dans le secteur privé.

Cependant, certaines sources utilisées publient uniquement des prévisions de coût salarial par personne et non par heure. En fonction des informations disponibles, il est raisonnable ou pas de faire l'hypothèse que la durée moyenne du travail restera inchangée au cours de la période d'estimation. Moyennant cette hypothèse, ces prévisions peuvent être considérées comme des prévisions d'évolution du coût salarial horaire. Chaque année, le secrétariat interroge les instituts de prévision pour vérifier que cette hypothèse est toujours raisonnable au vu des développements attendus. D'autres sources fournissent leurs prévisions de coût salarial horaire sur demande.

De plus, toutes les sources utilisées n'effectuent pas nécessairement des prévisions de coût salarial pour le secteur privé. Certaines ne couvrent que l'ensemble de l'économie ou bien d'autres champs. Dans les cas où la prévision pour l'ensemble de l'économie n'est pas une bonne proxy pour le secteur privé, il convient de reconstruire une prévision pour le secteur privé à partir d'une prévision pour l'ensemble de l'économie et d'une prévision pour le secteur public (cfr. Section 3).

### **2.2 Informations publiées par les instituts de prévision**

#### ***Prévisions nationales***

Pour l'Allemagne, le Center for Economic Studies publie des prévisions d'évolution de la rémunération des salariés, de l'emploi salarié et de la durée moyenne du travail par salarié. Sur base de la prévision de ces trois variables, on peut calculer la prévision du coût salarial horaire.

Le champ de prévision est le secteur privé. Cependant, ces dernières années, les hausses salariales conventionnelles conclues dans les CCT de la fonction publique ne diffèrent pas fondamentalement des hausses conventionnelles moyennes pour l'ensemble de l'économie. Si cette tendance se poursuit, il est raisonnable de considérer l'ensemble de l'économie comme une bonne proxy du secteur privé, en prévision pour l'Allemagne (voir chapitre "Evolution récente des salaires et contexte de la négociation salariale dans les pays de référence" du RT).

En France, la DG Trésor fournit, dans le projet de loi de finances (PLF), uniquement des prévisions de coût par personne ou par équivalent temps plein mais pas de prévision de la durée moyenne du travail. Ces prévisions se basent sur un modèle. Cela signifie que d'abord, des coefficients sont estimés en régressant un coût par personne (ou par ETP) sur une série de variables explicatives (taux de chômage, productivité, ...). Ensuite, ces coefficients sont appliqués aux prévisions de ces variables explicatives afin d'obtenir une prévision du coût par personne (ou par ETP). La valeur des coefficients est donc en partie déterminée par l'évolution de la durée du travail sous-jacente au cours de la période d'estimation. Toutefois, la série qui est utilisée par le modèle pour réaliser l'ensemble des prévisions est une série d'emploi en équivalents temps plein corrigée des mesures de politiques économiques (comme l'introduction des 35h, les réductions de cotisations, ...). La prévision du coût salarial issue de la prévision nationale peut donc être considérée comme une prévision du coût horaire.

Les champs des prévisions de salaires du PLF sont l'ensemble de l'économie et les branches marchandes non-agricoles BMNA. Toutefois, la croissance du coût dans le secteur privé et dans les BMNA suivent une tendance similaire de sorte qu'il est raisonnable de considérer les BMNA comme une bonne proxy du secteur privé (cfr. Annexe)

Pour les Pays-Bas, le Centraal Planbureau publie des prévisions d'évolution du coût salarial horaire dans le secteur privé et dans le secteur public.

### **OCDE**

Les prévisions de l'OCDE concernent l'ensemble de l'économie. L'OCDE publie une prévision du coût salarial par personne (variable « compensation rate »). La prévision de la durée moyenne du travail (variable « hours worked per employee ») n'est plus publiée. Cependant, des informations des différents desks de l'OCDE, il apparaît que chaque desk a sa propre méthodologie qui varie dans le temps. Ainsi, pour les prévisions de certains pays, le coût par personne est estimé en faisant l'hypothèse que la durée moyenne du travail reste constante. Dans d'autres cas il est estimé en cohérence avec la durée moyenne du travail.

Les desks Allemagne et Pays-Bas nous ont ainsi confirmé que leurs prévisions de coût par personne sont équivalentes à des prévisions de coût par heure.

La prévision pour la France est bien une prévision de coût par personne. Cependant, le desk France nous a confirmé que l'hypothèse d'une durée constante du travail sur la période d'estimation était une hypothèse raisonnable. Par conséquent, nous pouvons considérer cette prévision comme une prévision de coût horaire.

### **CE**

Les prévisions de la CE concernent également l'ensemble de l'économie. La Commission européenne fournit des prévisions de la variable « Nominal compensation per employee » qu'elle présente comme étant un coût par personne. Cependant, la prévision de la variable « Nominal compensation per employee » se fait sur base d'informations diverses issues des conventions collectives de travail, des prévisions des instituts nationaux, du contexte dans lequel la formation des salaires se déroule. En outre, cette variable est une prévision, de salaire par ETP pour la France et les Pays-Bas et de salaire par mois pour l'Allemagne (car les sources utilisées sont exprimées en heure, par ETP ou par mois).

De plus, la CE fait certaines hypothèses concernant la durée du travail :

- Concernant les prévisions pour l'Allemagne, il s'avère que la prévision est celle d'un salaire par mois basé sur les conventions collectives. Il convient de corriger la prévision de coût par personne par l'évolution de la durée moyenne du travail des salariés pour avoir une prévision du coût horaire. L'évolution de la durée moyenne du travail des salariés peut être estimée par la prévision de la variable « Average hours worked per person employed » également publiée par la CE.
- Pour les Pays-Bas et la France, la prévision de la CE est, en réalité, une prévision de coût salarial par équivalent temps plein. En outre, la CE fait l'hypothèse que la durée du travail d'un équivalent temps plein est constante en prévision pour la France et les Pays-Bas. Ces prévisions peuvent donc être considérées comme des prévisions de coût salarial horaire.

### **Prévisions des banques nationales dans le cadre de l'exercice de Projections macroéconomiques de l'Eurosystème**

Aucune banque nationale ne publie des prévisions d'évolution de la durée moyenne du travail des salariés.

La Bundesbank publie des prévisions de coût salarial per personne pour l'ensemble de l'économie. Elles sont formées sur base des prévisions du coût horaire et de la durée moyenne du travail. Les chiffres relatifs aux prévisions du coût horaire ne sont pas publiés mais peuvent être obtenus sur demande.

La Banque de France publie des prévisions de coût salarial unitaire et de productivité par personne dans le secteur privé. Il est donc possible de recalculer un coût salarial par tête sur base de ces deux variables. Le modèle de prévision de la Banque de France intégrant une durée du travail inchangée sur la période d'estimation, la prévision par personne est identique à une prévision par heure.

La Nederlandsche Bank (DNB) publie des prévisions de coût salarial par équivalent temps plein dans le secteur privé. Sous l'hypothèse de la constance de la durée moyenne du travail sur la période d'estimation, nous pouvons donc considérer ces prévisions comme des prévisions de coût horaire.

Voici donc, en résumé, les statistiques de coût salarial qui sont publiées pour chacun des instituts de prévision consultés ainsi que les champs couverts par ces prévisions.

**Tableau 2-1 : Statistiques publiées – nature des prévisions**

	Institut national de prévision officiel	CE	OCDE	Banque centrale
<b>Allemagne</b>	Rémunération des salariés Emploi salarié (personnes) Durée moyenne du travail	Nominal compensation per employee	Compensation rate	Coût salarial par personne
<b>Pays-Bas</b>	Coût salarial horaire	Nominal compensation per employee	Compensation rate	Coût salarial par personne
<b>France</b>	Rémunération des salariés Emploi salarié (personnes)	Nominal compensation per employee	Compensation rate	Coût salarial unitaire (par personne) Productivité (par personne)

**Tableau 2-2 : Champ couvert par les prévisions**

	Institut national de prévision officiel	CE	OCDE	Banque centrale
<b>Allemagne</b>	Ensemble de l'économie	Ensemble de l'économie	Ensemble de l'économie	Ensemble de l'économie
<b>Pays-Bas</b>	Secteur privé Secteur public	Ensemble de l'économie	Ensemble de l'économie	Secteur privé
<b>France</b>	Ensemble de l'économie BMNA	Ensemble de l'économie	Ensemble de l'économie	Secteur privé

Note : BMNA = branches marchandes non-agricoles (NACE B-N)

En bref, en supposant que la durée moyenne du travail restera stable à l'horizon des prévisions, l'évolution du coût salarial par personne estimée à l'aide des statistiques publiées peut être assimilée à une évolution du coût salarial horaire. Quant au champ, les prévisions de la CE et de l'OCDE, les prévisions nationales du Joint Economic Forecast pour l'Allemagne ainsi que la Bundesbank couvrent l'ensemble de l'économie. Pour toutes les autres prévisions, le champ couvert est celui du secteur privé ou d'un champ qui s'en rapproche.

### 3 Correction des prévisions qui ne couvrent que l'ensemble de l'économie

#### 3.1 Principe de base

A partir d'une prévision pour l'ensemble de l'économie et une prévision pour le secteur public, il est possible de reconstruire une prévision pour le secteur privé.

Le coût salarial horaire de l'ensemble de l'économie est une moyenne pondérée du coût salarial horaire dans le secteur privé et dans le secteur public (équation 1). De même, sous l'hypothèse que le poids relatif du secteur privé et public dans l'économie ne change pas à court terme, la variation (en niveau) du coût salarial horaire de l'ensemble de l'économie entre la période 1 et la période 0 est une moyenne pondérée de la variation (en niveau) du coût salarial horaire dans le secteur privé et dans le secteur public entre la période 1 et la période 0 (équation 2). Si l'on veut décomposer la croissance du coût salarial horaire de l'ensemble de l'économie, on divise les deux membres de l'équation par le niveau du coût salarial horaire à la période 0 (équation 3).

#### Equation 1 – Décomposition du coût salarial horaire dans l'ensemble de l'économie

$$CSH_{T,t} = E_{priv,t} * CSH_{priv,t} + E_{pub,t} * CSH_{pub,t}$$

Où :

CSH = niveau du coût salarial horaire moyen

$\Delta CSH$  = la différence entre le niveau du coût salarial horaire moyen à la période 1 et la période 0

t = période 0 ou 1

T = ensemble de l'économie

priv = secteur privé (S1-S13)

pub = secteur public (S13)

E = poids du secteur privé/public dans l'emploi salarié total (en heures)

A court terme (entre la période 0 et 1), le poids relatif des secteurs privé et public dans l'ensemble de l'économie change peu. On suppose donc que  $E_{priv,1} = E_{priv,0}$  et  $E_{pub,1} = E_{pub,0}$ . Notons que  $E_{pub,t} = 1 - E_{priv,t}$ .

#### Equation 2 – Décomposition de la variation du coût salarial horaire (en niveau) dans l'ensemble de l'économie entre la période 1 et la période 0

$$\Delta CSH_T = E_{priv,0} * \Delta CSH_{priv} + E_{pub,0} * \Delta CSH_{pub}$$

#### Equation 3 – Décomposition de la croissance du coût salarial horaire dans l'ensemble de l'économie entre la période 1 et la période 0

$$\frac{\Delta CSH_T}{CSH_{T,0}} = \frac{E_{priv,0} * \Delta CSH_{priv} + E_{pub,0} * \Delta CSH_{pub}}{CSH_{T,0}}$$

On connaît le poids du secteur privé et du secteur public à l'année 0. On connaît le niveau du coût salarial horaire dans l'ensemble de l'économie à l'année 0. En combinant avec la prévision de croissance du CSH dans l'ensemble de l'économie, on obtient  $\Delta\text{CSH}_T$ . Sur base d'une autre source effectuant des prévisions pour le secteur public (voir point suivant), on recalcule le terme  $\Delta\text{CSH}_{\text{pub}}$  (car on connaît aussi  $\text{CSH}_{\text{pub},0}$  et  $\text{CSH}_{\text{priv},0}$ ). Cette source publie également une prévision de croissance de l'emploi dans le secteur public. En combinaison avec la première source qui estime la croissance de l'emploi dans l'ensemble de l'économie, on peut actualiser les poids relatifs des secteurs privé et public en termes d'emploi si on doit corriger la prévision à un horizon de deux ans. On peut donc déduire la variation du coût salarial dans le secteur privé  $\Delta\text{CSH}_{\text{priv}}$  sur base de prévisions qui ne couvriraient, à la base, que l'ensemble de l'économie.

Le point suivant explique comment on peut obtenir la variation du coût salarial dans le secteur public.

### **3.2 Prévisions de coût salarial dans le secteur public dans les pays de référence**

#### **Allemagne**

Depuis quelques années, les hausses salariales conventionnelles conclues dans les CCT de la fonction publique ne diffèrent pas fondamentalement des hausses conventionnelles moyennes pour l'ensemble de l'économie. Si cette tendance se poursuit, les prévisions pour l'ensemble de l'économie du Joint Economic Forecast, de la CE, de l'OCDE et de la Bundesbank peuvent donc être considérées comme étant de bonnes prévisions pour le secteur privé : il n'est donc pas nécessaire de corriger les prévisions couvrant l'ensemble de l'économie pour l'Allemagne.

#### **Pays-Bas**

Le Centraal Planbureau publie dans son Decemberraming une prévision de croissance des salaires dans la fonction publique. Celle-ci est calculée directement sur base, d'une part, des CCT conclues qui concernent l'augmentation nominale des salaires et, d'autre part, des charges patronales.

#### **France**

Auparavant, le secrétariat utilisait les informations contenues dans le PLF pour déduire la croissance des salaires dans le secteur public et ainsi corriger les prévisions CE et OCDE qui concernent l'ensemble de l'économie. Toutefois depuis le Rapport technique 2018, il est possible d'utiliser les prévisions de coût salarial pour le secteur public de la Banque de France.

L'utilisation des données de la Banque de France est préférable à deux égards. D'une part, elle permet de corriger les prévisions CE et OCDE pour l'impact du secteur public à un horizon de deux ans. Avec le PLF, cela n'était possible qu'à l'horizon d'un an, les prévisions contenues dans le PLF n'allant pas plus loin. D'autre part, les prévisions de salaires du PLF ne couvrant que l'ensemble de l'économie et les branches marchandes non agricoles BMNA (voir Annexe), le secrétariat devait estimer l'évolution des salaires dans le secteur public sur base d'un champ qui s'en rapproche mais qui n'est pas identique (voir Annexe 1 du RT 2016).

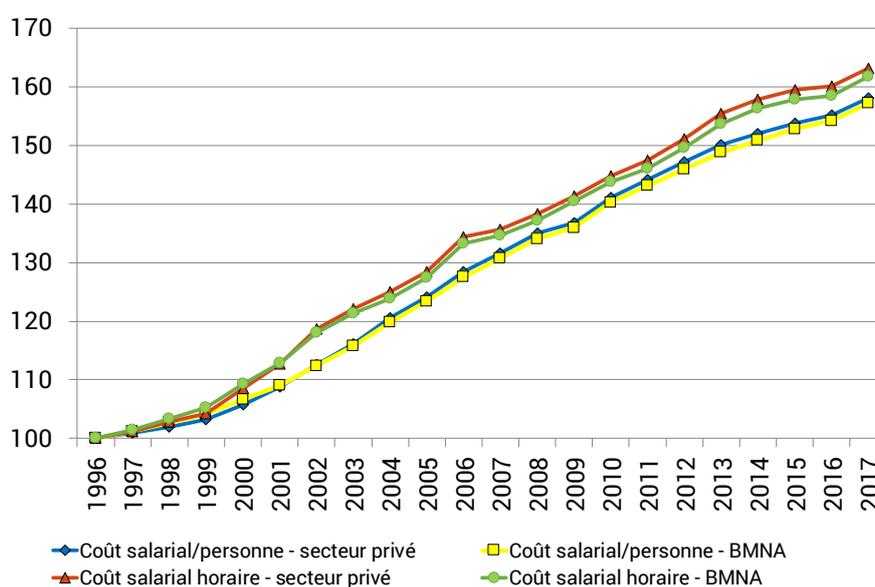
Comme précisé plus haut, les prévisions de coût salarial unitaire et de productivité par tête de la Banque de France qui sont publiées couvrent le secteur privé. Mais sur demande, la Banque de France peut transmettre directement ses prévisions de coût salarial par tête pour l'ensemble de l'économie et pour le secteur privé, ainsi que ses prévisions d'emploi pour ces deux champs. Avec ces informations, il est possible de recalculer la prévision de croissance du coût salarial et de l'emploi pour le secteur public.

## 4 Annexe : Construction d'une prévision de coût salarial dans le secteur privé en France sur base des informations du PLF

En France, la DG Trésor (Ministère des Finances) ne publie pas de prévisions de salaires pour le secteur privé. En effet, les champs des prévisions de salaires du PLF sont l'ensemble de l'économie et les branches marchandes non agricoles BMNA (cfr. Tableau 2-2).

Toutefois, le Graphique 4-1 montre que la croissance du coût salarial dans le secteur privé et dans les BMNA suivent une tendance similaire. Il est donc raisonnable de considérer les prévisions d'évolution du salaire moyen par personne dans les BMNA comme des prévisions de l'évolution du salaire moyen par personne dans le secteur privé.

**Graphique 4-1 : Croissance du coût salarial dans les BMNA et dans le secteur privé (S1-S13) en France, 1996=100**



Source : Insee

Le PLF ne fournit pas d'information sur la croissance de la rémunération des salariés dans les branches marchandes non-agricoles. Cependant, il fournit des informations quant à l'évolution de la masse salariale dans les sociétés non-financières (SNF). Or, dans le modèle utilisé pour construire ses prévisions, la DG Trésor fait l'hypothèse que la masse salariale dans les sociétés non-financières évolue comme la masse salariale dans les branches marchandes non-agricoles. On utilise donc la croissance de la masse salariale dans les SNF puisqu'elle est identique à la croissance de la masse salariale dans les branches marchandes non-agricoles. On lui applique ensuite les prévisions relatives à la croissance de l'emploi salarié dans les branches marchandes non-agricoles et on obtient ainsi la croissance du coût salarial par personne dans les branches marchandes non-agricoles, proxy du secteur privé.